

**N° 3.****Par l'honorable sénateur Argue:**

30 janvier—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur les pertes énormes que subissent les entrepreneurs qui ont construit le Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves et sur les difficultés très graves et les responsabilités financières auxquelles doivent faire face ces entrepreneurs, imputables à l'application inutile et tyrannique de la clause 16 du contrat de construction par les Chemins de fer Nationaux;

Sur l'achèvement anticipé du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves à un coût inférieur au montant prévu, rendu possible en grande partie parce que les entrepreneurs ont été exploités, qui a fait perdre à ceux-ci plusieurs millions de dollars, perte ayant causé, en certains cas, la faillite et la destitution financière d'entrepreneurs qui, lorsque les travaux de construction du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves ont débuté, étaient des sociétés dynamiques et solvables jouissant d'une réputation établie dans le secteur de la construction; et

Sur la responsabilité de ces pertes que doit porter le gouvernement du Canada puisque les Chemins de fer Nationaux du Canada (un mandataire de Sa Majesté) et les personnes engagées dans la construction du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves exécutaient les vœux précis du Parlement énoncés dans le chapitre 56 des Statuts du Canada de 1961.

**N° 4.****Par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P.:**

12 novembre—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la onzième réunion annuelle du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis tenue à Washington et à la Nouvelle-Orléans du 20 au 24 mars 1968, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la réunion et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

**N° 5.****Par l'honorable sénateur Hastings:**

11 février—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement des renseignements suivants:

1. Le Comité des dépenses électorales.
2. La Commission d'étude sur l'agriculture.
3. La Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain.
4. La Commission d'étude sur les sports pour les Canadiens.
5. La Commission d'étude en relations de travail.
6. Le Comité d'enquête sur la Loi de l'assurance-chômage.
  - a) Date à laquelle chaque commission et comité ont été institués.
  - b) Le nom et la profession de chaque membre de ces commission ou comité.
  - c) La date de publication des rapports provisoire et définitif.
  - d) Le coût de chacune des commissions ou de chacun des comités au 31 décembre 1968.